



## **Check-list : Frontaliers UE-28 ou AELE**

Concerne l'exercice d'une activité lucrative de plus de 3 mois par un ressortissant d'un pays UE-28, ayant son domicile principal à l'extérieur des frontières suisses, au sein de l'UE. Si l'activité est inférieure à 3 mois, l'annonce de la prise d'emploi s'effectue informatiquement par Internet. Le permis G UE/AELE est émis en application des articles 7 et 28 de l'Annexe 1 de l'Accord du 21 juin 1999 sur la libre circulation des personnes (ALCP). Le Service de la population (SPOP) est compétent pour traiter les demandes de plus de 3 mois.

<b>Documents à remettre</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Formule de prise d'emploi du SPOP</u> (A joindre d'office à la demande, mais en principe déjà transmise au SPOP, préalablement à la prise d'activité)</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Copie du contrat de mission</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Formulaire d'annonce (Payerne) dûment complété et signé</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Pièce d'identité originale en cours de validité (passeport ou carte d'identité)</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Acte de naissance et/ou livret de famille</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Attestation de domicile établie par la commune (Mairie) du domicile étranger</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• 2 photos</li></ul>

<b>Emoluments</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Emolument d'inscription : CHF15.-</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Emoluments permis G :</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Octroi / Renouvellement : CHF 65.-</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Changement de place/profession/lieu de travail/adresse (étranger) : CHF 35.-</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Duplicata / Autre changement (Nom, prénom, etc...) : CHF 50.-</li></ul>

<b>Autres</b>
 Si l'étranger a fait l'objet d'une condamnation à l'étranger: <ul style="list-style-type: none"><li>• Extrait du casier judiciaire étranger original</li></ul>
 Si prise d'un domicile secondaire: <ul style="list-style-type: none"><li>• Annonce d'arrivée complète à faire auprès du Contrôle des habitants / Bureau des étrangers de la commune</li></ul>

La personne (entité) qui présente une demande en faveur d'un étranger en répond solidairement avec ce dernier (art. 3 de l'Ordonnance sur les émoluments perçus en application de la LEI / art. 5 al. 2 du Règlement VD fixant les émoluments en matière de police des étrangers et d'asile).

L'adresse pour l'annonce informatisée pour une activité jusqu'à 3 mois est la suivante : [http://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/themen/fza\\_schweiz-eu-efta/meldeverfahren.html](http://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/themen/fza_schweiz-eu-efta/meldeverfahren.html)

Des informations complémentaires sont disponibles sur les sites suivants :

Service de la population (SPOP): [www.vd.ch/entree-et-sejour](http://www.vd.ch/entree-et-sejour)

Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM): [www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home.html](http://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home.html)

## Annnonce Frontalier / Permis G (UE/AELE)

Remplir lisiblement et remettre au Service à la Population de la commune de Payerne

Demandeur :			
Nom officiel			
Nom de célibataire			
Prénoms			
Sexe	<input type="checkbox"/> masculin <input type="checkbox"/> féminin	Numéro AVS (si connu)	
Date / Lieu de naissance			
Commune(s) d'origine et nationalité			
Nom et prénom du père			
Nom de jeune fille et prénom de la mère			
Etat civil	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié-e <input type="checkbox"/> Marié-e/Séparé-e <input type="checkbox"/> Divorcé-e <input type="checkbox"/> Veuf(ve)		
Date / Lieu de l'événement d'Etat civil (avec document officiel l'attestant)			
E-mail		N° de téléphone (mobile)	

Adresse complète à l'étranger :	
Rue / N°	
N° postal – Localité	
Pays	

Données concernant l'employeur :	
Nom de l'employeur	
Adresse de l'employeur	
N° postal – Localité	
Date de la prise d'emploi	
Possédez-vous déjà un permis de ce type ? De quel canton ?	

Date du jour :	Signature du demandeur :

La personne ci-dessus atteste par la présente signature que les données personnelles figurant sur ce formulaire sont conformes à la vérité, exactes, complètes et actuelles. En cas de fausse déclaration ou de dissimulation des faits, l'infraction pénale est passible d'une peine privative de liberté ou une amende (art. 306 et 309 du Code pénal suisse).